

Un contrat fabuleux mais pas toujours eau nette

Ou comment l'impayable André Santini a aidé Veolia

à conserver, sans combattre, le marché de l'eau francilienne, qui pèse 3,7 milliards.

PAS contents, les rapporteurs de la chambre régionale des comptes. Leur audit, rendu public le 21 mai, est le troisième en quinze ans qu'ils consacrent au Syndicat des eaux d'Ile-de-France (Sedif). Un organisme qui gère le plus gros contrat européen de production et de distribution de flotte en rétribuant les services du groupe Veolia. Avec toute la dignité qu'impose leur fonction, les experts de la chambre régionale l'affirment : on se paie ouvertement leur fiole.

« On », c'est avant tout André Santini, ex-ministre de Sarko, député-maire d'Issy-les-Moulineaux et patron du Sedif depuis vingt-sept ans. Sans le moindre complexe, il s'est assis sur la moitié des critiques émises dans de précédents rapports. Comme celles concernant la tenue de la comptabilité. Cette fois encore, elle est

jugée « tronquée », parsemée de « subterfuges comptables », ce qui interdit de « donner une image fidèle de la gestion, du patrimoine et de la situation financière du service public ». C'est tout ? Non, car ces fantaisies s'accompagnent d'un total mépris des règles de la concurrence. Entre 2005 et 2007, le Sedif a distribué plus de 186 millions de prestations (ingénierie, travaux), sans appel d'offres, à... Veolia.

Un siècle de monopole

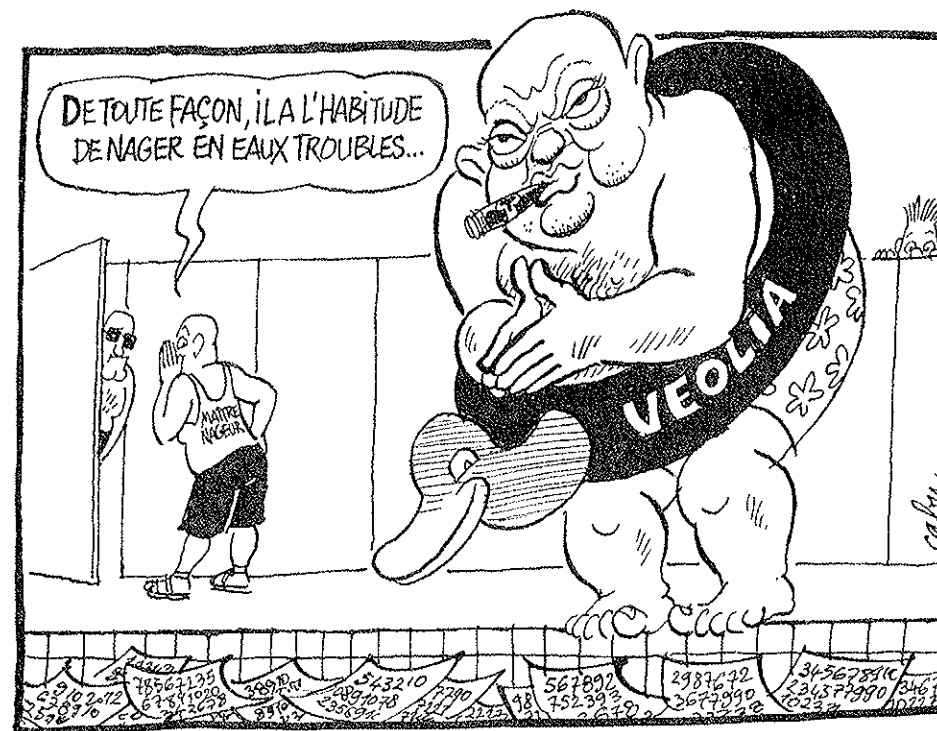
Deux jours avant la publication du rapport des magistrats de la chambre régionale, Santini paraît leur donner raison. Il écrit à GDF Suez, candidat à l'attribution du marché du Sedif, qui arrivait à échéance. Pour lui, l'ex-Lyonnaise des

eaux, deuxième opérateur en France, ne remplit pas les conditions lui permettant de concourir. Auparavant, deux autres prétendants, la Saur (détenue à 38 % par l'Etat) et Derichebourg, avaient été écartés comme des malpropres. Reste – surprise – Veolia, qui se voit ainsi reconduit sans la moindre compétition. Et empêche un contrat s'élevant, sur dix ans, à 3,7 milliards.

Ce contrat, le groupe, appelé auparavant Générale des eaux, le détient depuis 1923. Il assure l'approvisionnement en eau de plus de 130 communes et près de 4 millions de Franciliens. A l'issue du nouveau bail qui, faute de combattants, va nécessairement lui revenir, Veolia aura totalisé un siècle de concession sans partage. Une bien belle vitrine de l'économie de marché à la française.

Qu'importent les criaileries, Santini vit une relation idyllique avec Veolia. Au point d'avoir, en 2008, écrit aux élus de la Région sur papier à en-tête du groupe ! Simple moment d'inattention, sans doute. Au point aussi de contester rageusement toutes les enquêtes qui démontrent que grâce au Sedif le marchand d'eau réalise des profits sans équivalent. Mieux, Santini a envoyé au bain les journalistes de « Que Choisir » qui, en septembre 2008, avaient calculé le « trop-payé » des usagers de l'eau à Veolia. A savoir 90 millions par an, soit un quart des recettes pour ce marché. Cette révélation a fait hurler le président du Sedif, qui a aussitôt commandé une contre-expertise. Conclusion : seulement, si l'on ose dire, 35 à 42,5 millions d'économies annuelles étaient réalisables. Mais toujours pas réalisées...

« Le prix de notre eau est 50 % plus cher qu'à Paris (4,50 euros le mètre cube contre 3 euros), s'emporte Philippe Kaltenbach, maire PS de Clamart et délégué du Sedif. Et Santini traite avec mépris toutes les ob-



Factures en dégrue

LA baisse de quelques centimes du mètre cube que devrait négocier le Sedif fait pâle figure à côté de la dégrue des factures d'eau constatée un peu partout. Il y a quelques années, l'agglomération nantaise avait négocié une diminution de 30 % pour la moitié des communes. En 2008, le Grand Lyon a décroché un rabais de 16 %, Biarritz de 18 %, et Saint-Etienne de 23 %. Toulouse vient d'obtenir de Veolia une remise de 25 % sur la distribution, ce qui se traduira par une réduction

des factures de 12,5 %. Et Montbéliard, où le député PS Pierre Moscovici vient de décider une « municipalisation » de l'eau, espère une baisse de 10 %. A l'origine de cette évolution, l'épluchage serré des contrats par des élus et des usagers mieux informés que naguère. Et l'arrivée d'un nouveau « régisseur » public ou privé dans un contexte de compétition : une demi-douzaine d'opérateurs (dont un allemand) se livrent une guerre des prix allant jusqu'au dumping.

Justement, le contrat aquatique de nombreuses villes arrive bientôt à échéance. C'est le cas de l'assainissement marseillais et bordelais (2012), de la distribution de l'eau à Brest (2012), Marseille (2013), Versailles (2014) et dans les communautés urbaines de Lille (2015) et Lyon (2016). Des marchés pour la plupart détenus par le duo Veolia-GDF Suez. Mais ces grands de l'eau savent encore protéger leur territoire, comme le montre l'exemple du Sedif...

jections. Même s'il négocie une légère baisse des tarifs – environ 15 à 20 centimes de moins par mètre cube (bien moins qu'ailleurs, voir l'encadré) – qui ne sera pas intégralement répercutée sur la facture des usagers. »

Sueurs très froides

Pour Veolia, l'alerte a été chaude. Une partie des élus du Sedif ont voulu, eux aussi, bouter le marchand d'eau hors des tuyaux. Une menace écartée grâce à Santini et à ses alliés, dont une partie de la gauche. Mais l'angoisse était à son comble les 13 et 14 avril dernier, lorsque les sièges

de Veolia et de GDF Suez ont été perquisitionnés, à l'instigation de l'Union européenne. Bruxelles s'inquiétait de possibles ententes entre les deux caïds de l'eau. Qui interdiraient le marché français aux vilains étrangers. Autant de crises qui n'ont pas arrangé le cours boursier de Veolia, lequel a perdu 20 % au mois de mai.

Bref, il y avait le feu aux réservoirs, et le sort du marchand d'eau, deuxième employeur privé de France, préoccupait jusqu'à l'Élysée, où Henri Proglio, expédié de Veolia et toujours président de son conseil d'administration, a ses entrées. André Santini a sûrement été sensible à toute cette détresse.

Jean-François Julliard